



NEWSLETTER

BULLETIN D'INFORMATION



Parliamentary Network
Women Free from Violence
*Réseau parlementaire pour le droit
des femmes de vivre sans violence*

December 2015
Décembre 2015



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

NEWSLETTER

December 2015

BULLETIN D'INFORMATION

Décembre 2015

Table des matières

ÉDITORIAL – LES FEMMES OUBLIÉES	5
CONVENTION D’ISTANBUL – SIGNATURES ET RATIFICATIONS	9
ÉVÈNEMENTS	9
ORANGEZ LE MONDE : METTEZ FIN À LA VIOLENCE À L’ÉGARD DES FEMMES!	9
RÉUNION DU RÉSEAU SUR LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D’ISTANBUL, STRASBOURG, 30 SEPTEMBRE 2015	11
CONFÉRENCE SUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D’ISTANBUL : NOUVELLES SYNERGIES, SARAJEVO, 20 OCTOBRE 2015	13
ENTRETIEN	
AVEC DUBRAVKA ŠIMONOVIĆ, RAPPORTEURE SPÉCIALE DES NATIONS UNIES SUR LA VIOLENCE À L’ÉGARD DES FEMMES, SES CAUSES ET SES CONSÉQUENCES	17
MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES – TÉMOIGNAGES DE FEMMES	23
BONNES PRATIQUES	29
#DISCOURSINSPIRANT	35

Contents

EDITORIAL – THE MISSING WOMEN	4
ISTANBUL CONVENTION – SIGNATURES AND RATIFICATIONS	8
EVENTS	8
ORANGE THE WORLD TO END VIOLENCE AGAINST WOMEN!	8
NETWORK MEETING ON THE ROLE OF PARLIAMENTS IN MONITORING THE IMPLEMENTATION OF THE ISTANBUL CONVENTION, STRASBOURG, 30 SEPTEMBER 2015	10
CONFERENCE ON MONITORING THE IMPLEMENTATION OF THE ISTANBUL CONVENTION: NEW SYNERGIES, SARAJEVO, 20 OCTOBER 2015	12
INTERVIEW	
WITH DUBRAVKA ŠIMONOVIĆ, UN SPECIAL RAPPORTEUR ON VIOLENCE AGAINST WOMEN, ITS CAUSES AND CONSEQUENCES	16
FEMALE GENITAL MUTILATION – WOMEN’S TESTIMONIES	22
GOOD PRACTICES	28
#INSPIRATIONALSPEECH	34

The opinions expressed in this work are the responsibility of the authors and do not necessarily reflect the official policy of the Council of Europe.

All requests concerning the reproduction or translation of all or part of this document should be addressed to the Directorate of Communication (F-67075 Strasbourg Cedex or publishing@coe.int). All other correspondence concerning this document should be addressed to the secretariat of the Parliamentary Assembly.

Cover and layout:
Documents and Publications Production
Department (SPDP), Council of Europe

Photos © Council of Europe

© Council of Europe, December 2015
Printed at the Council of Europe

Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l’Europe.

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d’une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F 67075 Strasbourg ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée au secrétariat de l’Assemblée parlementaire

Couverture et mise en page :
Service de la production des documents
et des publications (SPDP), Conseil de l’Europe

Photos © Conseil de l’Europe

© Conseil de l’Europe, décembre 2015
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l’Europe



Sahiba Gafarova

Editorial – The missing women

■ The women affected by the refugee and migrant crisis are hard to reach. This is probably because they represent only 11% of people being smuggled across the Mediterranean, but also because they are usually absent from the media. In addition to the hardships during any journey as an illegal migrant – hunger, thirst, extreme fatigue, appalling travel conditions with thousands of women and men drowning in the Mediterranean Sea – women are both vulnerable and invisible, at the mercy of men who prevent them from speaking freely and hide them from the outside world.

■ Fleeing their homes in north and sub-Saharan Africa and the Middle East to escape poverty or a violent family environment, these women embark on a voyage filled with terror. Many are raped, beaten, tortured, burned from boat engines or gasoline, as well as from salt and sun. Some of them are pregnant and suffer miscarriages or die in transit; others become pregnant after being raped during the trip. When the fortunate ones finally manage to reach European soil, they may be locked up behind fences for indeterminate periods of time or subject to trafficking to pay back their debt to their smugglers.

■ Amnesty International has reported several cases of sexualised violence against women along migration routes, abductions by smugglers and traffickers and abuses in immigration detention centres. When reading about this, the question I ask myself is: are we doing everything we can to protect those women? This situation is not only shocking, it is unacceptable. All refugees have fundamental rights which must be respected and women must be particularly protected. This means that when they arrive, they should be accommodated in safe reception centres. They should have access to gender-sensitive asylum

Éditorial – Les femmes oubliées

■ S'agissant de la crise des réfugiés et des migrants, il est difficile d'établir le contact avec les femmes, probablement parce qu'elles ne représentent que 11 % des personnes transportées clandestinement à travers la Méditerranée, mais aussi parce que, la plupart du temps, elles sont absentes des médias. Outre les épreuves endurées au cours de leur traversée par les migrants illégaux, à savoir la faim, la soif, l'épuisement, des conditions de voyage effroyables marquées par la noyade de milliers de femmes et d'hommes dans la mer Méditerranée, les femmes sont de surcroît vulnérables, à la merci d'hommes qui les empêchent de s'exprimer librement et s'efforcent de les rendre invisibles au monde extérieur.

■ Fuyant leur région natale – Afrique du Nord, Afrique subsaharienne ou Proche-Orient – pour échapper à la pauvreté ou à un environnement familial violent, ces femmes entreprennent un voyage terrifiant. Nombreuses sont celles qui sont violées, battues, torturées, brûlées par les gaz d'échappement des bateaux ainsi que par le sel et le soleil. Certaines d'entre elles sont enceintes et font une fausse couche ou meurent en transit; d'autres se retrouvent enceintes après avoir été violées pendant le voyage. Lorsque les plus chanceuses d'entre elles finissent par poser le pied sur le sol européen, elles sont parfois enfermées derrière des grilles pendant un temps indéterminé ou soumises à la traite pour rembourser leurs dettes aux passeurs.

■ Amnesty International a signalé plusieurs cas de violences sexuelles à l'égard des femmes le long des routes migratoires, d'enlèvement par des passeurs et des trafiquants, et de sévices sexuels infligés dans des centres de rétention pour migrants. À la lecture de ces comptes rendus, la question que je

procedures and support services as required by the Istanbul Convention. Not to mention the necessity of challenging the legality of lengthy detentions when inappropriate.

■ But violence is not only happening far away, it is also right around the corner. It is everywhere. It permeates every layer of society.

■ Violence against women during a clandestine journey or behind closed doors is not inevitable and should be a huge concern for us all.

■ We, as parliamentarians, have a key role to play. And we have a powerful tool in our hands: the Istanbul Convention. For the first time in a Council of Europe treaty, the role of parliaments and of the Parliamentary Assembly in monitoring the implementation of this convention is expressly recognised.

■ We, all, should use our voice on behalf of the women victims of violence, in Europe and elsewhere, and trigger change, by calling for the ratification of the Istanbul Convention and above all by ensuring that this convention and the values it encompasses are duly implemented.

■ All women must be respected, taken into consideration and offered a life free from fear and violence.

■ Wherever they are on this globe, we should not let women be forgotten.

*Sahiba Gafarova,
General Rapporteur on violence against women
and Political Co-ordinator of the network*

me pose est la suivante : faisons-nous tout ce que nous pouvons pour protéger ces femmes ? La situation n'est pas seulement choquante, elle est inadmissible. Tous les réfugiés ont des droits fondamentaux qui doivent être respectés, et les femmes doivent être particulièrement protégées. Par conséquent, lorsqu'elles arrivent, elles devraient être hébergées dans des centres d'accueil sûrs. Elles devraient avoir accès à des procédures d'asile et à des services d'assistance spécifiques comme l'exige la Convention d'Istanbul. Sans parler de la nécessité de questionner la légalité des rétentions de longue durée sans raison valable.

■ Mais la violence ne touche pas seulement les contrées lointaines, elle est aussi toute proche de nous. Elle est partout. Elle s'insinue dans toutes les strates de la société.

■ La violence à l'égard des femmes lors d'un voyage clandestin ou derrière des portes closes n'est pas inévitable et devrait constituer, pour nous toutes et tous, un sujet de préoccupation majeure.

■ Nous, parlementaires, nous avons un rôle essentiel à jouer. Nous avons pour ce faire un outil puissant à notre disposition : la Convention d'Istanbul. Pour la première fois dans un traité du Conseil de l'Europe, le rôle des parlements et de l'Assemblée parlementaire est reconnu expressément dans le suivi de la mise en œuvre de cette convention.

■ Nous, toutes et tous, nous avons le devoir de porter la voix des femmes victimes de violence, en Europe et ailleurs, et de pousser au changement, en appelant à la ratification de la Convention d'Istanbul et surtout en s'assurant que cette convention et les valeurs qu'elle défend sont dûment appliquées.

■ Toutes les femmes ont le droit d'être respectées et prises en considération, et de mener leur vie à l'abri de la peur et de la violence.

■ Où qu'elles se trouvent dans le monde, nous ne devons pas les oublier.

*Sahiba Gafarova,
Rapporteuse générale sur la violence à l'égard des femmes
et coordinatrice politique du réseau*



Ambassador Peter Gunning, Permanent Representative of Ireland to the Council of Europe and Gabriella Battaini- Dragoni, Deputy Secretary General of the Council of Europe

M. l'Ambassadeur, Peter Gunning, Représentant permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, et Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

Istanbul Convention – Signatures and ratifications

Ireland/Signature/5 November 2015
The Netherlands/Ratification/18 November 2015

Events

ORANGE THE WORLD TO END VIOLENCE AGAINST WOMEN!

“It is essential to join forces in combating violence against women. In this sense, I fully support the ‘Orange the world’ campaign.

This is an excellent way to make this common fight visible while symbolising a brighter future, a world free from violence.”

Anne Brasseur, President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe

■ This year, to galvanise action to end violence against women and girls around the world, the UNiTE to End Violence against Women Campaign aimed to “Orange the world.” During the 16 Days of Activism against Gender-Based Violence, from the International Day for the Elimination of Violence against Women on 25 November to Human Rights Day on 10 December, “Orange Events” took place around the world. The Parliamentary Assembly of the Council of Europe joined this initiative.

■ More information: www.unwomen.org



Anne Brasseur, President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe

Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Convention d'Istanbul – Signatures et ratifications

Irlande/Signature/5 novembre 2015
Pays-Bas/Ratification/18 novembre 2015

Évènements

ORANGEZ LE MONDE : METTEZ FIN À LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES !

« Il est essentiel de joindre nos forces afin de combattre les violences faites aux femmes. En ce sens, je soutiens pleinement la campagne ‘Orangez le monde’.

C'est un excellent moyen de rendre cette lutte commune visible tout en symbolisant un avenir meilleur, un monde à l'abri de la violence. »

Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

■ Cette année, afin de galvaniser les actions pour mettre fin aux violences à l'égard des femmes et des filles dans le monde, la Campagne des Nations Unies « Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » a eu pour objectif de peindre le monde en orange. Durant les seize jours d'activisme contre la violence fondée sur le genre, qui s'étend du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme, des « événements orange » ont eu lieu partout à travers le monde. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est joint à cette initiative.

■ Plus d'information : www.unwomen.org



NETWORK MEETING ON THE ROLE OF PARLIAMENTS IN MONITORING THE IMPLEMENTATION OF THE ISTANBUL CONVENTION, STRASBOURG, 30 SEPTEMBER 2015

During its most recent meeting in September 2015, the Network welcomed Ambassador Erdoğan Şerif Işcan, Permanent Representative of Turkey to the Council of Europe and Chairperson of the Committee of the Parties to the Istanbul Convention, and Gabriella Battaini-Dragoni, Deputy Secretary General of the Council of Europe, to discuss the role of national parliaments and of the Parliamentary Assembly in monitoring the implementation of the Istanbul Convention.

Both speakers agreed that the responsibility for monitoring the implementation of the Istanbul Convention rests primarily with the Group of Experts on Action against Violence against Women and Domestic Violence (GREVIO). The Committee of the Parties should, however, do its utmost to follow up on GREVIO's findings, in particular by addressing recommendations to the Parties concerned and supervising the implementation of these recommendations. GREVIO, which held its first meeting from 21-23 September, elected its president, Feride Acar, and two vice-presidents, Rosa Logar and Marceline Naudi. It also adopted its rules of procedure, which have now been made public. These rules govern not only the functioning of GREVIO, but also the country-by-country evaluation procedure, including country visits and the special inquiry procedure. They also touch on the relationship with national parliaments, which should take part both in the work of implementing the Istanbul Convention and in monitoring its implementation.

The network also held an exchange of views with Samira Meraïi Friâa, Minister of Women, Family and Children of Tunisia. A doctor and a former professor at Tunis University, Samira Meraïi Friâa has been in office since February 2015. During her speech, she stated that, "Violence against women constitutes a violation of human rights and prevents women from reaching their potential." According to a national survey in 2010, 47% of Tunisian women claimed to have been victims of at least one form of violence during their life. "A draft law on combating violence against women is currently being finalised. Inspired by the Istanbul Convention, this law should be adopted before March 2016," added Ms Meraïi.

RÉUNION DU RÉSEAU SUR LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'ISTANBUL, STRASBOURG, 30 SEPTEMBRE 2015

Lors de sa dernière réunion en septembre 2015, le réseau a eu le plaisir d'accueillir M. l'Ambassadeur Erdoğan Şerif Işcan, Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe et président du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul, et M^{me} Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, afin de discuter du rôle des parlements nationaux et de l'Assemblée parlementaire dans le suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Les deux intervenants se sont accordés sur le fait que le suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul incombe principalement au Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes (GREVIO). Le Comité des Parties doit faire tout son possible pour donner suite aux conclusions du GREVIO, notamment en adressant des recommandations aux Parties concernées et en supervisant leur mise en œuvre. Le GREVIO, qui a tenu sa première réunion du 21 au 23 septembre, a élu sa présidente, M^{me} Feride Acar, et ses deux vice-présidentes, M^{me} Rosa Logar et M^{me} Marceline Naudi. Il a également adopté son règlement intérieur qui a été rendu public. Ce règlement régit non seulement le fonctionnement du GREVIO, mais aussi la procédure d'évaluation pays par pays, dont les visites dans les différents pays et la procédure d'enquête spéciale. Il traite aussi des relations avec les parlements nationaux qui doivent participer à la fois aux travaux de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et au suivi de son application.

Le réseau a également tenu un échange de vues avec M^{me} Samira Meraïi Friâa, ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance de Tunisie. Médecin et également anciennement professeure à l'Université de Tunis, M^{me} Samira Meraïi Friâa est en poste depuis février 2015. Durant son discours, elle a déclaré que « la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits humains et empêche les femmes d'exploiter leur potentiel ». Selon une enquête nationale réalisée en 2010, 47% des femmes tunisiennes ont déclaré avoir été victimes d'au moins une forme de violence au cours de leur vie. « Un projet de loi pour lutter contre les violences à l'égard des femmes est sur le point d'être finalisé. Inspirée par la Convention d'Istanbul, cette loi devrait être adoptée avant mars 2016 », a ajouté M^{me} Meraïi.



Athina Kyriakidou, Béatrice Fresko-Rolfo, Ismeta Dervoz, Sahiba Gafarova, Maria Edera Spadoni, Marit Majj et Saša Magazinović



Maria Edera Spadoni



Marit Majj



Béatrice Fresko-Rolfo et Athina Kyriakidou

CONFERENCE ON MONITORING THE IMPLEMENTATION OF THE ISTANBUL CONVENTION: NEW SYNERGIES, SARAJEVO, 20 OCTOBER 2015

“Violence against women is still widespread and statistics are alarming. But the Istanbul Convention is a light in the darkness. In this common fight against violence, parliamentarians have a key role to play. It is our shared responsibility to fill in the gaps between promises made on paper and the reality of daily life.”

Sahiba Gafarova, General Rapporteur on violence against women

■ The role of parliaments in monitoring the implementation of the Istanbul Convention was explored in greater depth at the conference held in Sarajevo on 20 October 2015, organised in the context of the Chairmanship by Bosnia and Herzegovina of the Committee of Ministers of the Council of Europe.

■ The objective was to engage in a reflection process on new synergies at three different levels: the co-ordinating bodies set up respectively by governments, parliaments, and civil society and national human rights institutions. The conference brought together parliamentarians, representatives of Council of Europe member states (both parties to the Istanbul Convention and non-parties), representatives of United Nations and European Union bodies, members of GREVIO, as well as representatives of non-governmental organisations active in the field of violence against women.

■ During her presentation, Dubravka Šimonović, stated that “implementation gaps present the main challenge at the global, regional and national level, to accelerating the end of violence against women and girls”. She called for enhanced “co-operation between the international and regional monitoring

CONFÉRENCE SUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D’ISTANBUL : NOUVELLES SYNERGIES, SARAJEVO, 20 OCTOBRE 2015

«La violence à l’égard des femmes est encore très répandue, et les statistiques alarmantes. Mais la Convention d’Istanbul est une lumière dans la nuit. Dans ce combat commun contre les violences, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer. Il est de notre responsabilité de combler les lacunes entre les promesses faites sur papier et la réalité de tous les jours.»

Sahiba Gafarova, Rapporteuse générale sur la violence à l’égard des femmes

■ Le rôle des parlements en la matière a fait l’objet d’un examen plus approfondi lors d’une conférence qui s’est tenue le 20 octobre 2015, à Sarajevo, sous l’égide de la Bosnie-Herzégovine qui présidait alors le Comité des Ministres du Conseil de l’Europe.

■ L’objectif de la conférence était de lancer un processus de réflexion sur les nouvelles synergies à trois niveaux différents: les organes de coordination mis en place par les gouvernements, les parlements et la société civile et les institutions nationales des droits de l’homme. Elle a rassemblé des parlementaires, des représentants des États membres du Conseil de l’Europe (Parties ou non à la Convention d’Istanbul), des représentants de l’ONU et d’organes de l’Union européenne, des membres du GREVIO, ainsi que des représentants d’organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la violence contre les femmes.

■ Lors de son intervention, Dubravka Šimonović a déclaré que les lacunes dans la mise en œuvre constituent le principal défi à relever au niveau mondial, régional et national pour mettre fin rapidement aux violences faites aux femmes et aux filles. Elle a appelé à renforcer la coopération entre les

mechanisms in order to close the existing human rights protection gaps and to identify synergies among the different systems, including the promotion and follow-up to recommendations of each system”.

■ During the session on parliamentary involvement in monitoring international human rights obligations, Marit Maij, member of the Dutch Parliament and of the network, presented the evolution of women’s rights in the Netherlands and informed the participants that the ratification of the Istanbul Convention by her country was imminent. She recalled that parliamentarians have a unique opportunity to act by exercising their legislative and budgetary functions, as well as by monitoring government activity. In addition, she explained that in The Netherlands, the government reports to the parliament every four years on the fulfilment of its obligations in respect of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women.

■ Finally, Brigitte Filion, Programme Officer at the Inter-parliamentary Union, stressed that the follow-up of the implementation of the Istanbul Convention should not fall on women’s shoulders only and that partnerships between women parliamentarians from across the political spectrum and between men and women parliamentarians needed to be reinforced.

mécanismes de suivi internationaux et régionaux afin de supprimer les lacunes actuelles en matière de protection des droits de l’homme et d’identifier des synergies entre les différents systèmes, notamment la promotion et le suivi des recommandations de chaque système.

■ Durant la session sur la participation des parlements au suivi des obligations internationales en matière de droits fondamentaux, Marit Maij a présenté l’évolution des droits des femmes aux Pays-Bas et informé les participants que la ratification de la Convention d’Istanbul par son pays était imminente. Elle a rappelé que les parlementaires ont l’occasion unique d’agir en exerçant leurs fonctions législatives et budgétaires, ainsi qu’en assurant le contrôle de l’activité gouvernementale. Par ailleurs, elle a expliqué qu’aux Pays-Bas le gouvernement rend compte au parlement tous les quatre ans de l’exécution de ses obligations quant au respect de la Convention des Nations Unies sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.

■ Enfin, Brigitte Filion, chargée de programme à l’Union interparlementaire, a souligné que le suivi de la mise en œuvre de la Convention d’Istanbul ne devait pas incomber uniquement aux femmes et que les partenariats entre femmes parlementaires de tout le spectre politique, mais aussi entre hommes et femmes parlementaires, devaient être renforcés.



Dubravka Šimonović

Interview

with Dubravka Šimonović, UN Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences

■ Last June, Dubravka Šimonović was appointed as UN Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences. Ms Šimonović, from Croatia, was formerly the chairperson of the UN Committee on the Convention on the Elimination of all forms of Discrimination against Women (CEDAW) from 2007 to 2008 and contributed to the drafting of the Istanbul Convention both as chair of the Council of Europe Task Force and also as co-chair of the drafting committee. She answered our questions on 18 November 2015.

Could you tell us what are your priorities during your mandate?

■ My mandate as Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences is a general and global one based on a universal approach to the elimination of violence against women in all UN member states. Using this approach, I am also instructed by the Human Rights Council to formulate, implement and promote relevant regional instruments pertaining to the elimination of violence against women.

Entretien

avec Dubravka Šimonović, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences

■ En juin dernier, Dubravka Šimonović a été nommée Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences. M^{me} Šimonović, originaire de Croatie, a été auparavant présidente du Comité de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) de 2007 à 2008, et a contribué à la rédaction de la Convention d'Istanbul en tant que présidente de la *task force* du Conseil de l'Europe et également en tant que vice-présidente du comité de rédaction. Elle a répondu à nos questions le 18 novembre 2015.

Pourriez-vous nous dire quelles sont les priorités de votre mandat ?

■ Mon mandat en tant que Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences est un mandat général et global fondé sur une approche universelle vis-à-vis de l'élimination des violences à l'égard des femmes dans les États membres des Nations Unies. En utilisant une telle approche, je suis également chargée par le Conseil des droits de l'homme de formuler, de mettre en œuvre et de promouvoir des instruments régionaux pertinents relatifs à l'élimination des violences à l'égard des femmes.

■ Today, there is a significant number of legal instruments and monitoring mechanisms, both at global and regional levels, mandated to combat discrimination and violence against women, but in spite of the existing framework, there is a huge implementation gap and violence against women is still likely to be marginalised in domestic and other legislations.

■ One of my key priorities will therefore be to work on these implementation gaps and to accelerate the full incorporation and implementation of these instruments at the national level. I will also pay great attention to the issues of prevention and support to services for survivors of violence.

In your opinion, what is the best way to create synergy between all the existing international instruments to better protect women from violence?

■ I believe that we must try to achieve synergy between the implementation at national level of the Beijing Platform for Action, the CEDAW Convention and its Optional Protocol and UN Resolution 1325 (2000) as well as with regional instruments on violence against women, such as the Istanbul Convention at the national level and foster co-operation between them.

■ And synergy already exists. Indeed, CEDAW and the Istanbul Convention call for similar obligations. The concluding observations of CEDAW refer to provisions enshrined in the Istanbul Convention. The Istanbul Convention specifies these in more detail, complementing the existing global CEDAW standards and contributing to their reinforcement. For example, the Istanbul Convention contains detailed norms on prevention, the punishment of perpetrators the protection of victims, shelters and protection orders, as well as guidance related to standards required on the criminalisation of rape and female genital mutilation. It also codifies and prescribes some good practices developed by the UN CEDAW Committee such as the role of NGOs and parliaments in the implementation of the convention.

■ Indeed, parliaments are also essential actors, as they give political visibility to the whole process. They can ensure a clear incorporation and implementation of international standards and make sure that national laws are in line with these standards.

■ Aujourd'hui, il existe un nombre important d'instruments juridiques et de mécanismes de suivi, aux niveaux international et régional, pour combattre la discrimination et les violences faites aux femmes. Malgré cela, il existe une énorme lacune dans la mise en œuvre, et la violence à l'égard des femmes risque fort d'être marginalisée dans les législations nationales et autres.

■ Une de mes priorités est donc de travailler sur ces lacunes et d'accélérer l'incorporation et la mise en œuvre intégrales de ces instruments au niveau national. Je serai également très attentive aux questions de prévention et de pérennisation des services de soutien pour les survivantes de violence.

À votre avis, quel est le meilleur moyen de créer une synergie entre tous les instruments internationaux existants afin de mieux protéger les femmes des violences ?

■ Je pense que nous devons essayer de parvenir à une synergie entre la mise en œuvre au niveau national du Programme d'action de Beijing, de la CEDEF et de son protocole optionnel et la Résolution 1325 (2000) des Nations Unies ainsi, qu'avec les instruments régionaux sur les violences à l'égard des femmes tels que la Convention d'Istanbul, et surtout encourager la coopération entre leurs organes.

■ Cette synergie existe déjà. En effet, la CEDEF et la Convention d'Istanbul font appel aux mêmes obligations. Les observations finales de la CEDEF font référence à des dispositions inscrites dans la Convention d'Istanbul. La Convention d'Istanbul les développe plus en détail et complète les normes de la CEDEF, contribuant ainsi à les renforcer.

■ Par exemple, la Convention d'Istanbul contient des normes détaillées sur la prévention, les sanctions à l'égard des auteurs, la protection des victimes, les refuges, les ordres de protection, ainsi que des conseils relatifs aux normes requises pour la criminalisation du viol et des mutilations génitales féminines. Elle codifie et recommande certaines bonnes pratiques développées par le Comité de la CEDEF des Nations Unies, comme le rôle des ONG et des parlements dans la mise en œuvre de la convention.

■ En effet, les parlements représentent des acteurs essentiels dans la mesure où ils peuvent donner une visibilité politique à l'ensemble du processus. Ils peuvent conduire à une incorporation et à une mise en œuvre claires des normes internationales, et assurer que les lois nationales sont en conformité avec ces normes.

■ Considering all the existing international instruments, countries have a clear roadmap to establish a co-ordinated and comprehensive national system to combat and prevent violence against women.

What is your upcoming agenda?

■ On the occasion of the International Day for the Elimination of Violence against Women, I will publish a statement on femicide. Femicide and gender-related killings of women are a serious violation of women's rights and I wish to urge states to systematically collect and publish data, analyse cases, invest in prevention and closely collaborate with NGOs.

■ In March next year, during the UN Committee on the Status of Women whose review theme will be violence against women, I am planning to participate in several panels including a joint one with the CEDAW Committee where we will present work on updating General Recommendation 19 on violence against women.

■ Si on considère tous les instruments internationaux en vigueur, les pays bénéficient d'une feuille de route claire afin d'établir un système national coordonné et complet de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Quel est votre agenda ces prochains mois ?

■ À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, je vais publier une déclaration sur le féminicide. Le féminicide et les meurtres de femmes liés au genre sont de sérieuses violations des droits de la femme, et je souhaite inviter les États à collecter et à publier systématiquement des données, analyser les cas, investir dans des politiques de prévention et collaborer étroitement avec les ONG.

■ En mars 2016, la Commission des Nations Unies de la condition de la femme va évaluer l'ampleur de la violence à l'égard des femmes, je prévois à cette occasion de participer à plusieurs panels, y compris un panel joint avec le Comité de la CEDEF où nous présenterons nos travaux sur la mise à jour de la Recommandation générale n°19 sur les violences à l'égard des femmes.



Béatrice Fresko-Rolfo

Female genital mutilation – women's testimonies

"Female genital mutilation is a violation of human rights and not only takes place in distant countries. It is happening every day in Europe, shattering the lives of thousands of girls."

Béatrice Fresko-Rolfo

■ "I found again what God, what nature gave to a woman to make her a woman." This is how Evelyne feels after the reconstruction surgery. She speaks openly to Béatrice Fresko-Rolfo, who in the framework of her report on female genital mutilation in Europe, met several women victims of FGM in France and Belgium. Here are their stories.

■ Evelyne, 51 years old, mother of two sons. Circumcised at the age of 11 in the Ivory Coast, she remembers it as if it were yesterday. Many girls, mostly aged 6 or 7, were cut one after the other. A big party was held to celebrate the event. Evelyne suffered for several weeks before her wounds healed. Her sisters, also circumcised, decided to resort to surgery and have been operated on by Dr. Foldès. After some hesitation, she also decided to take the plunge. She wants to live a sexually fulfilled life. «Our parents ruined our lives,» she said in the interview, speaking out harshly about the practice. Since the death of her polygamous father, no girls in her family have been circumcised.

Mutilations génitales féminines – Témoignages de femmes

« Les mutilations génitales féminines sont une violation des droits humains et ne se déroulent pas uniquement dans des pays lointains. Elles ont lieu aussi chaque jour en Europe, brisant la vie de milliers de filles. »

Béatrice Fresko-Rolfo

■ « J'ai retrouvé ce que Dieu, ce que la nature a donné à la femme pour être une femme. » Voilà comment s'exprime Evelyne, à la suite de son opération de reconstruction du clitoris. Elle parle librement à Béatrice Fresko-Rolfo, qui, dans le cadre de son rapport sur les mutilations féminines en Europe, a rencontré plusieurs femmes victimes de MGF en France et en Belgique. Voici leurs histoires.

■ Evelyne, 51 ans, mère de deux fils. Excisée à l'âge de 11 ans en Côte d'Ivoire, elle s'en souvient comme si c'était hier. Plusieurs filles, la plupart âgées de 6 ou 7 ans, sont excisées les unes après les autres. Une grande fête est organisée pour célébrer l'évènement. Evelyne souffrira pendant plusieurs semaines avant de cicatriser. Ses sœurs, excisées elles aussi, ont décidé de recourir à la chirurgie et ont été opérées par le docteur Foldès. Après quelques hésitations, Evelyne a décidé elle aussi de sauter le pas. Elle souhaite vivre une sexualité épanouie. « Nos parents ont gâché nos vies », dira-t-elle durant l'entretien, ayant des propos très durs sur cette pratique. Depuis la mort du patriarche, polygame, aucune fille de la famille n'est plus excisée.

■ Aminata, séparée, mère de deux fils, was circumcised as a child in Senegal. She was the only one of her sisters who underwent excision. Her mother told her she had regretted it. She told no-one of her reconstruction operation. Even the friend who came to collect her at the hospital after it was over did not know about it.

■ Fatoumata, 28 years old, 1 daughter, separated. With family origins in Morocco, Mauritania and Senegal, Fatoumata was excised as a child on holiday in Senegal, against the wish of her parents. She cannot remember the circumcision and her parents did not tell her anything about it. She discovered that she had been excised whilst giving birth three years ago when the midwife explained the reasons for the complications and tearing. «Somehow I knew there was something but I could not express it in words,» she says, clearly happy to have been able to benefit from a reconstruction of the clitoris.

■ «An operation is not always the solution; some women are more in need of psychological support to reclaim their body and overcome the trauma of genital mutilation. Nevertheless, it is good that reconstructive surgery is available for women who want it,» says Béatrice Fresko-Rolfo.

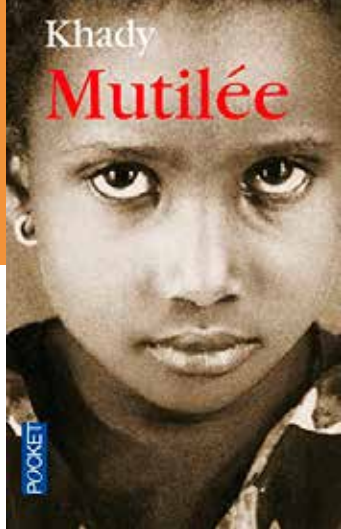
■ "As long as men do not join, FGM will continue. Today, my greatest source of pride is that my girl is not circumcised" Samia, Djibouti, community manager at GAMS (Group for the abolition of genital mutilation, forced marriages and other traditional practices harming the health of women and girls).

■ Aminata, séparée et mère de deux fils, a été excisée enfant au Sénégal. Elle est la seule parmi ses sœurs à avoir été excisée. Sa mère lui dit regretter. Elle n'a parlé à personne de son opération. L'amie qui viendra la chercher à l'hôpital après l'opération n'en sait rien non plus.

■ Fatoumata, 28 ans, 1 fille, séparée. Originaire du Maroc, de la Mauritanie et du Sénégal, Fatoumata est excisée enfant lors de vacances au Sénégal, contre l'avis de ses parents. Elle ne garde pas de souvenirs de l'excision et ses parents ne lui ont rien dit. Elle découvre qu'elle est excisée au moment d'un accouchement, il y a trois ans, quand la sage-femme lui explique les raisons des complications et des déchirures. «Quelque part je savais qu'il y avait quelque chose, mais je ne savais pas mettre des mots dessus», dira-t-elle, visiblement heureuse d'avoir pu bénéficier d'une reconstruction du clitoris.

■ «L'opération n'est pas toujours la solution, certaines femmes ont essentiellement besoin d'un accompagnement psychologique pour se réapproprier leur corps et surmonter le traumatisme de l'excision. Néanmoins, il est bien que la chirurgie réparatrice existe pour les femmes qui le souhaitent», Béatrice Fresko-Rolfo.

■ «Tant que les hommes n'aideront pas, les MGF ne vont pas s'arrêter. Ma plus grande fierté est que ma fille n'est pas excisée», Samia, originaire de Djibouti, animatrice communautaire pour le GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, des mariages forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants).



“Two women caught me and dragged me into the room. One was behind me, holding my head, and using her knees to hold down my shoulders with all her weight so that I could not move; the other held my knees, pushing my legs apart. The means of immobilisation depended on the age of the girl, and especially her development. If she wriggled a lot, because she was big and strong, it would take more women to hold her down. If the child was small and skinny, they were fewer. The lady in charge of the operation used one razor blade for each girl, bought by their mothers for the occasion.

She pulled this tiny piece of flesh with her fingers as hard as she could and cut as if she was slicing a piece of zebu meat. Unfortunately, it is impossible to do it in one movement. She had to saw at it. [...] I called for help to all my family, grandfather, father and mother over and over again, I needed to get the words out, to scream my protest at this injustice. My eyes closed, I did not want to see, I could not see what this woman had mutilated.

The blood spurted on her face. The pain was inexplicable, like no other. As if my insides had been tied in knots. As if there was a hammer inside my head. Within minutes, I no longer felt pain just where I had been cut, but in my whole body. It felt as though it was suddenly inhabited by a hungry rat, or an army of ants. The pain was total from my head to my feet, passing through my stomach.

I was just about to faint when one of the women doused me with cold water to wash the blood that had splattered on my face, and prevented me from losing consciousness. At that moment, I thought I was dying, that I was already dead.”

Excerpt from the book Mutilated by Khady, pp. 19-20, Oh! Editions, 2005 (unofficial translation)

« Deux femmes m'ont attrapée et traînée dans la pièce. L'une, derrière moi, me tient la tête et ses genoux écrasent mes épaules de tout leur poids pour que je ne bouge pas ; l'autre me tient aux genoux, les jambes écartées. L'immobilisation dépend de l'âge de la petite fille, et surtout de sa précocité. Si elle remue beaucoup, parce qu'elle est grande et solide, il faudra plus de femmes pour la maîtriser. Si l'enfant est petite et maigrichonne, elles sont moins nombreuses. La dame chargée de l'opération dispose d'une lame de rasoir par fille, que les mères ont achetée pour l'occasion.

Elle tire avec ses doigts, le plus possible, ce minuscule morceau de chair et coupe comme si elle tranchait un morceau de viande de zébu. Malheureusement, il lui est impossible de le faire en un seul geste. Elle est obligée de scier. [] J'appelle toute ma famille au secours, grand-père, père et mère en boucle, il faut que je sorte des mots, que je hurle ma protestation en face de cette injustice. Les yeux fermés, je ne veux pas voir, je ne peux pas voir ce que cette femme est en train de mutiler.

Le sang a giclé sur sa figure. C'est une douleur inexplicable, qui ne ressemble à aucune autre. Comme si on m'attachait les boyaux. Comme s'il y avait un marteau à l'intérieur de ma tête. En quelques minutes, je ne sens plus la douleur à l'endroit précis, mais dans tout mon corps, soudain habité par un rat affamé, ou une armée de fourmis. La douleur est entière de la tête aux pieds, en passant par le ventre.

J'allais m'évanouir lorsqu'une des femmes m'a aspergée d'eau froide pour laver le sang qui avait giclé sur mon visage, et m'a empêchée de perdre connaissance. À ce moment précis, j'ai pensé que j'allais mourir, que j'étais déjà morte. »

Extrait du livre Mutilée de Khady, pages 19-20, Oh! Editions, 2005



Maria Edera Spadoni with Jaana Pelkonen and Anne Kalmari, members of PACE Finnish delegation

Maria Edera Spadoni avec Jaana Pelkonen et Anne Kalmari, membres de la délégation finlandaise de l'APCE.

Good practices

VIOLENCE AND SYSTEMATIC COLLECTION OF DATA: THE FINNISH EXAMPLE

■ Maria Edera Spadoni, rapporteur on the systematic collection of data on violence against women, carried out a fact-finding visit to Helsinki on 4 and 5 November 2015, after a first fact-finding visit to Madrid on 6 and 7 May 2015. She met with representatives of the Ministry for Social and Health Affairs, the Ministry of Justice, the National Police Board, as well as members of the Finnish delegation to the Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) and the parliamentary Committee on Employment and Equality. The rapporteur also held meetings with NGOs and researchers from Statistics Finland and the Institute of Criminology and Legal Policy at Helsinki University.

■ In Finland, data collection on violence against women is carried out by the police for offences included in the criminal code. The police representative, however, stressed that only one third of the calls made to the centre for domestic violence led to complaints to the police and that research was currently being carried out to investigate the reasons for the differences between the number of calls and complaints. The rapporteur also received information about the use of crime surveys, such as the Finnish Homicide Monitor (FHM), the Finnish Crime Victims Survey (FCVS) and the Finnish Self-Report Delinquency Survey when collecting data on violence against women. Ms Spadoni held discussions on the importance of having a comprehensive definition of violence against women in line with the Istanbul Convention. As an example, information on female genital mutilation and forced marriage is not collected in Finland since they do not qualify as specific criminal offences.

Bonnes pratiques

VIOLENCE ET COLLECTION SYSTÉMATIQUE DES DONNÉES : L'EXEMPLE FINNOIS

■ Maria Edera Spadoni, rapporteure sur la collecte systématique de données relatives à la violence à l'égard des femmes, s'est rendue à Helsinki pour une visite d'information les 4 et 5 novembre 2015, après une première visite d'information à Madrid les 6 et 7 mai 2015. Elle a rencontré des représentants du ministère des Affaires sociales et de la Santé, du ministère de la Justice et du Conseil national de la police, ainsi que des membres de la délégation finlandaise auprès de l'APCE et de la Commission parlementaire sur l'emploi et l'égalité. La rapporteure a également tenu des réunions avec des ONG et des chercheurs de Statistics Finland et de l'Institut de criminologie et de politique judiciaire de l'université d'Helsinki.

■ En Finlande, la collecte de données relatives à la violence à l'égard des femmes est effectuée par la police pour les infractions figurant dans le Code pénal. La représentante de la police a toutefois souligné que seul un tiers des appels reçus par le numéro d'urgence 112 pour des questions de violence domestique menait à des plaintes auprès de la police. Une recherche est en cours afin d'analyser les raisons pouvant expliquer les différences entre le nombre d'appels et le nombre de plaintes. La rapporteure a également reçu des informations au sujet de l'utilisation des enquêtes sur la criminalité, telles que le « Finnish Homicide Monitor (FHM) », le « Finnish Crime Victims Survey (FCVS) » et le « Finnish Self-Report Delinquency Survey » dans le cadre de la collecte de données relatives à la violence à l'égard des femmes. M^{me} Spadoni a tenu des discussions sur l'importance d'avoir une définition globale de la violence à l'égard des femmes, conforme à la Convention d'Istanbul. Par exemple, les informations relatives aux mutilations génitales féminines et aux mariages forcés ne sont pas collectées en Finlande parce qu'elles ne constituent pas des infractions pénales distinctes.

■ With a view to complying with the requirements of the Istanbul Convention (article 10), a co-ordination body overseeing the implementation of the Istanbul Convention and the collection of data on violence against women will be set up under the Ministry for Social and Health Affairs by April 2016. The setting up of a national helpline for victims of gender-based violence was also foreseen.

■ Through her report, Ms Spadoni intends to shed light on the importance of data collection on violence against women in order to combat this scourge effectively. She will make specific recommendations with regard to the disaggregation of data collected as a minimum by sex, age and type of violence as well as the relationship of the perpetrator to the victim and geographical location, the definition of violence against women, data protection and co-operation between public authorities and NGOs in this field.

■ The PACE Committee on Equality and Non-Discrimination will consider a resolution presented by the rapporteur during the part-session in January 2016 in Strasbourg.

■ En vue de respecter les exigences de la Convention d'Istanbul (article 10), un organisme de coordination qui supervisera la mise en œuvre de la convention et la collecte de données relatives à la violence à l'égard des femmes devrait être créé d'ici à avril 2016, sous la tutelle du ministère des Affaires sociales et de la Santé. La mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique nationale pour les victimes de violence fondée sur le genre est également prévue.

■ Avec ce rapport, M^{me} Spadoni souhaite attirer l'attention sur l'importance de la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes afin de lutter efficacement contre ce fléau. Elle fera des recommandations spécifiques concernant la ventilation des données collectées, au minimum par sexe, âge, type de violence, ainsi que la relation entre l'auteur des violences et la victime, et la localisation géographique, la définition de la violence à l'égard des femmes, la protection des données et la coopération entre les autorités publiques et les ONG dans ce domaine.

■ La Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE examinera une résolution présentée par la rapporteure lors de la partie de session de janvier 2016 à Strasbourg.



Meeting with researchers at the Norwegian Institute for Defence Research – Sarah Burton, Petter Kristian Køber, Kari Røren Strand, Maryvonne Blondin and Nina Rones

Réunion avec des chercheurs de l'Institut norvégien de recherches sur la défense – Sarah Burton, Petter Kristian Køber, Kari Røren Strand, Maryvonne Blondin et Nina Rones



Lieutenant-Colonel Hilde Solheim, Frigate's captain Patricia Flakstad, Maryvonne Blondin and Sarah Burton

Lieutenant-colonel Hilde Solheim, capitaine de frégate Patricia Flakstad, Maryvonne Blondin, Sarah Burton



Maryvonne Blondin and Ingjerd Schou, Chair of the Norwegian delegation to PACE

Maryvonne Blondin et Ingjerd Schou, chef de la délégation norvégienne à l'APCE

PROTECTING WOMEN AGAINST VIOLENCE IN THE ARMED FORCES: THE NORWEGIAN EXAMPLE

Maryvonne Blondin conducted a fact-finding visit to Norway on 22 and 23 October 2015 in the framework of the preparation of her report on "Guaranteeing equal rights and protecting women against violence in the armed forces".

In Lillestrøm, she met with representatives of the Norwegian Institute for Defence Research (NIDR) and several members of its research team on gender equality in the armed forces. In Oslo, she held exchanges with members of the Norwegian delegation to PACE, as well as with representatives of the Ombudsman for Equality and Non-discrimination and members of the Norwegian armed forces.

As regards the specific issue of harassment and violence against women in the army, these meetings led the rapporteur to draw the following conclusions. Harassment and violence against women are still significant phenomena in the Norwegian armed forces, like everywhere else in Europe. The Norwegian authorities are, however, strongly mobilised to fight them. They seek to apply a zero tolerance policy and to ensure that it is duly implemented. Leadership is crucial in this regard. The hierarchy must condemn any infringements, support the victims, and follow up cases effectively. A weak point highlighted by various actors is that it is up to the victim to define whether the acts are a criminal offence (to be dealt with by the police) or not (to be dealt with by the military authorities). This is extremely difficult considering that very often the perpetrator is the superior of the victim. In such cases the zero tolerance policy reaches its limits.

PROTÉGER LES FEMMES CONTRE LES VIOLENCES DANS LES FORCES ARMÉES: L'EXEMPLE NORVÉGIEN

Maryvonne Blondin a effectué une visite d'information en Norvège les 22 et 23 octobre 2015 dans le cadre de la préparation de son rapport « Garantir l'égalité des droits et la protection contre la violence faite aux femmes dans les forces armées ».

À Lillestrøm, elle a rencontré des représentants de l'Institut norvégien de recherches sur la défense (FFI) et plusieurs membres de l'équipe de recherches du FFI sur l'égalité de genre dans les forces armées. À Oslo, elle a eu notamment des échanges avec les membres de la délégation norvégienne à l'APCE, ainsi qu'avec des représentants du Médiateur pour l'égalité et la non-discrimination et des membres des forces armées norvégiennes.

Concernant la question plus spécifique du harcèlement et des violences à l'égard des femmes dans l'armée, ces rencontres ont amené la rapporteure à tirer les conclusions qui suivent. Le harcèlement et les violences à l'égard des femmes représentent encore un phénomène important au sein des forces armées norvégiennes, comme partout ailleurs en Europe. Les autorités norvégiennes sont pourtant très mobilisées pour les combattre. Elles cherchent à appliquer une politique de tolérance zéro et à assurer que celle-ci est correctement mise en œuvre. Le leadership est crucial à cet égard. La hiérarchie se doit de condamner toute infraction, de soutenir les victimes et d'assurer un suivi efficace des cas. Une difficulté mise en avant par plusieurs acteurs interrogés réside dans le fait que la victime doit définir elle-même si les faits relèvent d'une infraction pénale (à gérer par la police) ou non (à gérer par les autorités militaires). Cela est extrêmement difficile, surtout si l'on considère que l'auteur des violences est bien souvent le supérieur de la victime. Dans de tels cas, la politique de zéro tolérance atteint ses limites.



Phumzile Mlambo-Ngcuka

#inspirationalspeech

“Violence against women and girls is one of the most pervasive violations of human rights of all time. It is everywhere; it permeates every society, class, race, geographical area, age group, and in fact last year the World Health Organization called it ‘a global epidemic’ and a public health crisis [...].

In many cases, and in many countries, the manner in which we have responded to violence against women has been slow. It has not always been treated as a crisis that the world is facing. But thankfully, now there is really strong traction and focus, as well as well coordinated efforts, to address the issue of violence against women.

The vulnerability to violence is not primarily a factor of poverty, education, sexual orientation, disability status, ethnicity or geography, although each of those aspects can intersect to further diminish status and increase risk. It is truly a universal phenomenon.

Recent studies estimate that 35% of women worldwide have experienced violence. In some countries, this figure rises to 70%. Of all women killed globally in 2012, almost half were killed by intimate partners or family members. It sounds odd that we should talk about “intimate” and “killing” in the same sentence, but the percentage is so high that it truly makes a home a frightening place for many women — not a place of comfort and refuge.

An estimated 133 million girls and women have experienced some form of female genital mutilation/cutting. Approximately 250 million women alive today were married before the age of 15 and against their will. Child brides are less able to negotiate safe sex. They are vulnerable to early pregnancy, and exposed to maternal and infant mortality as well as sexually transmitted infections, including HIV. In 2014, the WHO said that one in 17 older adults reported abuse in the previous month in most parts of the world.

#discoursinspirant

« La violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits humains les plus généralisées de tous les temps. Elle est partout, imprègne chaque société, classe, race, aire géographique, âge, et l'an dernier l'Organisation mondiale de la santé la déclarait « épidémie mondiale » et crise de santé publique [...]. Dans de nombreux cas, et de nombreux pays, la façon dont nous avons répondu à la violence à l'égard des femmes a été lente. Elle n'a pas toujours été traitée comme une crise à laquelle le monde est confronté. Mais, heureusement, dorénavant l'accent est mis sur ce problème, de même que sur la nécessité d'efforts coordonnés afin de résoudre la question des violences à l'égard des femmes.

La vulnérabilité face à la violence n'est pas avant tout un facteur de pauvreté, d'éducation, d'orientation sexuelle, de handicap, d'ethnie ou de géographie, bien que tous ces aspects puissent interagir pour contribuer à diminuer le statut des femmes et augmenter le risque. C'est véritablement un phénomène universel. Des études récentes estiment que 35% des femmes dans le monde ont été victimes de violence. Dans certains pays, ce chiffre s'élève à 70%. De toutes les femmes tuées en 2012 à travers le monde, près de la moitié l'ont été par leur partenaire ou un membre de la famille. Cela peut paraître étrange de parler d'intime et de meurtre dans la même phrase, mais le pourcentage est tellement élevé que le foyer s'avère être un endroit effrayant pour de nombreuses femmes, et non un lieu confortable, un refuge.

Selon les estimations, près de 133 millions de filles et de femmes ont subi une forme de mutilation génitale féminine. Environ 250 millions de femmes en vie aujourd'hui ont été mariées de force avant l'âge de 15 ans. Les jeunes filles mariées sont moins en mesure de négocier des relations sexuelles sans risque. Elles sont vulnérables aux grossesses précoces et exposées à la mortalité maternelle et infantile ainsi qu'aux infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH. En 2014, l'OMS déclarait qu'un adulte sur 17 signalait un abus dans le mois précédent dans la plupart des parties du monde.

It is important also for us to consider that the origins of violence lie deeply rooted in gender inequality and discrimination, and in cultural and social norms and practices. Violence against women becomes, therefore, the most dehumanizing form of discrimination against women, and the prototype of all the other subtle forms of discrimination that we live with.

The important thing also for us to note is that violence against women and men should not be inevitable. It is not normal, and is it not acceptable. It is not excusable. I think that's why you are sitting here today, because we want to do something, we want to help, or we are already doing something about it."

Speech by UN Women Executive Director Phumzile Mlambo-Ngcuka at the Colloquium on Violence, Intervention, and Agency at Yale University on 6 November 2015 (extract)

Il est important de comprendre que les origines de la violence sont à chercher dans l'inégalité de genre et la discrimination, ainsi que dans les normes et pratiques culturelles et sociales. La violence à l'égard des femmes devient de ce fait une forme de discrimination à leur égard, qui vise à les déshumaniser, et le prototype de toutes les autres formes subtiles de discrimination avec lesquelles nous vivons.

Il est important également pour nous de noter que la violence à l'égard des femmes et des hommes n'est pas inévitable. Elle n'est pas normale, et elle n'est pas acceptable. Elle n'est pas excusable. Je pense que c'est la raison pour laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui, parce que nous voulons faire quelque chose, nous voulons aider, ou alors nous agissons déjà en ce sens. »

Discours de la Directrice exécutive d'ONU Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, lors du colloque « Violence, Intervention and Agency » à l'Université de Yale le 6 novembre 2015 (extrait, traduction non officielle)

The Parliamentary Assembly is one of two statutory organs of the Council of Europe. It was the first European parliamentary body after 1945 and today is Europe's biggest political forum. With its 324 Representatives (and the same number of Substitutes) from national parliaments, the Assembly represents the main political currents of the member States of "greater Europe".

L'Assemblée parlementaire est l'un des deux organes statutaires du Conseil de l'Europe. Elle a été la première instance parlementaire européenne formée après 1945 et constitue aujourd'hui le premier forum politique d'Europe. Composée de 324 membres (et du même nombre de suppléants) désignés par les parlements nationaux, elle représente les principaux courants politiques des Etats membres de la « grande Europe ».

Council of Europe
Parliamentary Assembly
Secretariat of the Committee
on Equality and Non-Discrimination

Conseil de l'Europe
Assemblée parlementaire
Secrétariat de la Commission sur l'égalité
et la non-discrimination

assembly.coe.int/stopviolence/
womenfreefromviolence@coe.int
 [@PACE_Equality](https://twitter.com/PACE_Equality)

The Council of Europe is the continent's leading human rights organisation. It comprises 47 member states, 28 of which are members of the European Union. The Council of Europe Parliamentary Assembly, consisting of representatives from the 47 national parliaments, provides a forum for debate and for submitting proposals on Europe's social and political issues. Many Council of Europe conventions originate from the Assembly, including the European Convention on Human Rights.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. L'Assemblée parlementaire, composée d'élus issus des 47 parlements nationaux, est un lieu de débats et de propositions sur les questions sociales et politiques du continent. Elle est à l'origine de nombreuses conventions de l'Organisation, dont la Convention européenne des droits de l'homme.

www.coe.int



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE